

## Délibération n°195-2025

### COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025

#### Office de Tourisme Rumilly - Albanais

Le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Rumilly - Albanais, dûment convoqué le 27/11/2025, s'est réuni le 04/12/2025 dans les locaux de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sis 3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly.

##### Membres du Comité de Direction présents (dont 8 votants) :

M. Sylvain BISTON, M. Philippe CAMUS, M. Yannick CLEVY, M. Jean-Philippe JOUBERT, Mme Myriam MOUMEN, Mme Françoise PAILLE, M. Jean-Marc PILLOUX, M. Nicolas TRUFFET (Président).

##### Membres du Comité de Direction excusés ou absents :

M. Michel ABRY, Mme Chloé AIGON, M. Serge BERNARD-GRANGER, M. Denis BLANC, Mme Marilyn BLANC, M. Jean-Michel BLOCMAN, Mme Christine BOICHET-PASSICOS, Mme Martine BOURDY, M. Éric CHASSAGNE, M. Jean-Pierre FAVRE, Mme Maude GALMICHE, M. Pascal GRILLET, Mme Léa JOURDAIN, Mme Estelle JUGE, Mme Catherine LANSARD, Mme Chantal MARCHAND, M. Jean-François PERISSOUD, M. Alain PERRIER, M. François RAVOIRE, Mme Nathalie REVILLARD, M. David TOUZET.

##### Autres présents :

Mme Marlène JACQUET (directrice)



#### OBJET

## TARIFS DES PARTENARIATS ET SERVICES PAYANTS 2026

Suite à la refonte de la politique partenariale 2025 adoptée par la délibération n°181-2024 du 5 décembre 2024, il est proposé de conserver les mêmes tarifs pour :

- **Les partenariats 2026** (toujours à condition de respecter la charte d'engagement) :

- Référencement gratuit pour les prestataires du territoire
- Référencement payant pour les prestataires hors 74150 = 100 €

Ce référencement inclut :

- Intégration au réseau des partenaires
- Référencement sur le site Internet
- Promotion prioritaire des structures auprès du public
- Diffusion de dépliants en libre-service à l'accueil
- Référencement sur un annuaire (en ligne et papier)
- Promotion des événements grand public
- Invitation aux temps forts de l'OT
- Abonnement à la newsletter PRO

**• Les services payants à la carte 2026 :**

Pour 2026, il est proposé de commercialiser des packs communication (en nombre limité) :



Packs	Inclus	Tarif
Chéran	1 publireportage web*	100 €
Princes	1/4 de page sur le mag' de la destination	150 €
Clergeon	1/4 de page sur le mag' de la destination + au choix : 1 publireportage web* ou un encart pub dans l'agenda estival**	200 €
Albanais	Encart pleine page en 3e ou 4e de couverture sur le mag' de la destination + au choix : 1 publireportage web* ou un encart pub dans l'agenda estival**	500 €

\* Publireportage web : réalisation d'un article blog + diffusion sur notre site internet.

\*\* Diffusion de votre encart pendant 1 semaine dans l'agenda estival (environ 200 exemplaires distribués par semaine)

Selon les recettes collectées en cours d'année, l'Office de Tourisme pourra proposer la commercialisation de nouveaux services payants afin d'assurer un maximum de recettes à la structure, la délibération n°125-2000 du 16/01/2000 donnant pouvoir à la Directrice de fixer les tarifs de vente de toute prestation ou produit commercialisé par la structure dans le but de garantir un fonctionnement réactif et aisément compréhensible de la partie commercialisation au sein de l'Office de Tourisme. Dans ce cadre, les décisions de la Directrice seront prises en transparence avec le Président, et les nouveaux tarifs seront ensuite présentés (pour information) au Comité de Direction.

Il est proposé au Comité de Direction :

**-D'accepter** les propositions tarifaires pour 2026

**-D'accepter** la reconduction tacite de ces tarifs afin d'éviter au Comité de Direction de devoir délibérer sur cette question chaque année. Cela n'empêchera pas le Comité de Direction de débattre chaque saison des montants des partenariats, et de pouvoir en modifier les montants.

**Vu** les éléments exposés ci-dessus et présentés par la Directrice ;

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**ACCEPTE** les propositions tarifaires présentées pour 2026.

**ACCEPTE** la reconduction tacite de ces tarifs afin d'éviter au Comité de Direction de devoir délibérer sur cette question chaque année. Cela n'empêchera pas le Comité de Direction de débattre chaque saison des montants des partenariats, et de pouvoir en modifier les montants.

*Ainsi délibéré,*

*Et ont signé au registre, tous les membres présents.*

*Pour Extrait Conforme,*

Le Président,

**Nicolas TRUFFET**



Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD/Pôle accueil courrier

12 DEC. 2025

ARRIVEE